

02-10-28 **PROVINCE DE QUÉBEC**
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

À une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi vingt-huitième jour du mois d'octobre deux mille deux (2002), à 19 h 15, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{me} Noëlla Bourdages (représentante du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire)

MM. Raymond Joly
 Jean-Pierre Lavoie
 Gaston Noël
 Alain Roy

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du Conseil des commissaires :

M. Raynald Caissy, à compter de 19 h 24
M. Jean-Yves Poirier
M. Guy Potvin
M. Régis Sirois

De même que :

M^{me} Mariette Chabot, directrice des services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Centre de formation Rimouski-Neigette
M. Gaétan Loof, directeur des services administratifs
M. Jacques Poirier, directeur des services des ressources humaines
M. Dominic Fiset, coordonnateur des services des ressources humaines

SONT ABSENTS :

Bernard Côté, vice-président
Gilberte Fournier
Pauline Michaud

Le président ouvre la séance.

02-10-28-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaston Noël et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 **Décisions**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2002 :
 - < Approbation;
 - < Suivis ;
 - 3.2 Projet de règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Comité exécutif ;
- 4.0 Levée de la séance.

02-10-28-2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2002 - APPROBATION ET SUIVIS

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2002, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

DÉCISIONS

02-10-28-3 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA FIXATION DU JOUR, DE L'HEURE ET DU LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

ATTENDU les articles 162 et 182 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Alain Roy et résolu d'adopter le projet de règlement suivant concernant les séances ordinaires du Comité exécutif au cours de la période du 1^{er} décembre 2002 au 30 novembre 2003.

Les séances auront lieu aux dates ci-après énumérées :

- | | |
|---------------------|-----------|
| < 27 janvier 2003 | Rimouski |
| < 24 mars 2003 | Rimouski |
| < 22 septembre 2003 | Mont-Joli |
| < 24 novembre 2003 | Rimouski |

À moins de circonstances particulières, les séances du Comité exécutif se tiendront à 19 h 15 :

- < À Rimouski : au siège social de la Commission scolaire des Phares, 435, avenue Rouleau.
- < À Mont-Joli : à l'école Le Mistral, 254, avenue Ross.

Les séances du Comité exécutif sont publiques.

**02-10-
28-4** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 26, il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

COMITÉ EXÉCUTIF

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2002

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

02-10-28-1

Adoption de l'ordre du jour

02-10-28-2

Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars
2002 - Approbation et suivis

02-10-28-3

Projet de règlement concernant la fixation du jour,
de l'heure et du lieu des séances ordinaires du
Comité exécutif

02-10-28-4

Levée de la séance